

CONTRAT N°001/FT/CC/TKG/CGMP/SP/2023 DU 02/10/2023 RELATIF A L'ACQUISITION DES VEHICULES TERRESTRES EN FAVEUR DE LA COUR DES COMPTES.

Aux termes de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert International N°AOI/001/FT/CC/CGPMP/SP/2023, conclu le dix-huitième jour du mois de septembre, l'an deux mil vingt et trois.

Entre :

(1) **LA COUR DES COMPTES**, représentée par **Son Premier Président Monsieur MUNGANGA NGWAKA Jimmy**, sise avenue Comité Urbain (ex-Major Vangu), numéro 13, Commune de la Gombe ci-après dénommé « **Autorité Contractante** », d'une part,

Et

(2) **CENTRAL MOTORS**, ayant son siège social au numéro 1094, Avenue Kabasele, Commune de Barumbu / Kinshasa., représenté par son Administrateur-Gérant, **Monsieur GEORGES RIZK** ci-après dénommé le « **Titulaire** », d'autre part :

Attendu que « **l'Autorité Contractante** » a lancé un Appel d'Offres Ouvert International N°AOI/001/FT/CC/CGPMP/SP/2023 pour certaines fournitures et certains services connexes, à savoir :

Lot 1 : 02 jeeps 4x4 TT station wagon, Full option haut de gamme de 9 à 11 places assises ;

Lot 2 : 11 jeeps 4x4 TT station wagon, full option de 7 à 10 places assises ;

Lot 3 : 42 jeeps 4x4 TT station wagon de Full option 7 places assises ;

Lot 4 : 12 jeeps 4x4 TT de 5 à 7 places assises ;

Lot 5 : 02 Bus de 55 à 60 places assises ;

Lot 6 : 02 Mini bus de 29 à 31 places assises ;

Lot 7 : 01 Mini bus de 12 à 15 places assises.

Et a accepté l'offre du « **Titulaire** » suivant les factures pro-forma en annexe, pour la livraison de :

Lot 1 : 02 jeeps 4x4 TT station wagon, Full option haut de gamme de 8 places assises (**Marque NISSAN PATROL PLATINUM V8**) ;

Lot 2 : 11 jeeps 4x4 TT station wagon, full option de 7 places assises (**Marque TOYOTA PRADO TXL 2.7**) ;

Lot 3 : 42 jeeps 4x4 TT station wagon de Full option de 7 places assises (**Marque TOYOTA FORTUNER 2.7 L**) ;

Lot 4 : 12 jeeps 4x4 TT de 5 places assises (**Marque HYUNDAI TUCSON 2.0 L**) ;

Lot 5 : 02 Bus de 59 places assises (**Marque FALCON ASHOK LEYLAND**) ;

Lot 6 : 02 Mini bus de 30 places assises (**Marque TOYOTA COASTER**) ;

Lot 7 : 01 Mini bus de 15 places assises (**Marque TOYOTA HIACE**).

Le montant total desdits lots est de **6.362.000,00USD TTC** (Dollars américains Six millions trois cent soixante-deux milles, Toute Taxe Comprise), ci-après dénommé le « **montant du marché** » et le délai maximal de livraison est de :

Lot 1 : 45 jours dès la signature du contrat ;

Lot 2 : 45 jours dès la signature du contrat ;

Lot 3 : 30 jours dès la signature du contrat ;

Lot 4 : 30 jours dès la signature du contrat ;

Lot 5 : Stock disponible ;

Lot 6 : Stock disponible ;

Lot 7 : Stock disponible.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Contrat ;
 - b) La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité Contractante ;
 - c) L'offre et les bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;

- f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Spécification Techniques, Inspections et Essais.
3. Le présent Contrat prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité Contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité Contractante, par les présentes, de livrer les fournitures, de réaliser les services connexes, et de remédier aux défauts de ces fournitures et services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité Contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des fournitures et services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

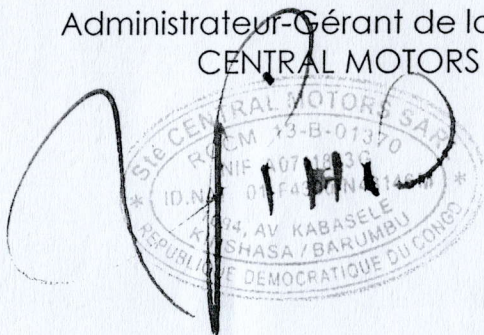
EN FOI DE QUOI, les parties au présent marché ont fait signer le présent Contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, au jour, mois et année que ci-dessus.

Fait à Kinshasa, le 02 OCT 2023

POUR LE TITULAIRE

GEORGE RIZK

Administrateur-Gérant de la Société
CENTRAL MOTORS



POUR L'AUTORITE CONTRACTANTE

MUNGANGA NGWAKA Jimmy

Premier Président de la Cour des
comptes

